

Cahier des charges Trophée des Collèges 2024-2025

OBJECTIFS

- Redynamiser la formule et mettre en valeur le plan voile scolaire du département
- Impliquer l'ensemble des bases nautiques qui accueillent les collèges du département
- Simplifier les déplacements et augmenter les temps de pratique
- Valoriser au travers d'une sélection la représentation d'un collège, d'une commune et d'une base nautique
- Proposer des formules de sélections accessibles aux collégiens bénéficiant ou ayant bénéficié du Plan voile ou inscrits à l'AS de leur collège
- Valoriser une finale départementale représentative de tout le territoire

LE TROPHEE DES COLLEGES, NOUVELLE FORMULE

- Chaque base nautique accueillant des collèges organise une « Sélective » un mercredi après-midi.
- Un professeur d'EPS référent présent lors de la sélective est désigné par les enseignants, sachant que le partenariat Club/Etablissement scolaire doit inciter à une participation des enseignants ayant effectué un cycle voile
- Le nombre de représentant « volontaire » par classe est fixé au prorata du nombre de classes accueillies sur l'année scolaire, et en fonction des matériels disponibles
- Chaque club est libre d'organiser la sélective autour d'une formule simplifiée priorisant des trajectoires et des manœuvres simples (relais – raid ...)
- A l'issue de cette sélective, deux équipages de deux ou de trois personnes sont sélectionnés pour représenter leurs établissements et leurs communes à la « Finale du Trophée des Collèges »

Exemple : Une base disposant de 12 catamarans ; accueillant 12 classes/an, propose 4 représentants par classe et organise un relais sous forme de raid entre deux zodiacs

DATES ET HORAIRES

- Sélective : un mercredi après-midi parmi ces dates : **02 avril, 23 avril, 21 mai ou 28 mai 2025**

Déroulement :

13h00 : arrivée des collégiens et enseignants	16h15 : retour à terre
14h00 : départ sur l'eau	16h45 : remise des prix et goûter
14h15 : navigation	17h00 : fin de journée

- Finale : la journée du mercredi 11 juin (date de report le 18/06) de 9h30 à 16h30 (lieu en attente de confirmation).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Sont autorisés à concourir les collégiens participant ou ayant participé à la voile scolaire, et/ou à une activité AS voile le mercredi.
Sont exclus les élèves licenciés FFV ayant participé à une régata de grade 5A et moins.
- Chaque élève doit être licencié dans une association sportive scolaire pour l'année scolaire en cours.

Comité Départemental de Voile des Alpes-Maritimes

6 bis boulevard du Maréchal Juin - 06800 Cagnes-sur-Mer

Tél : 04 93 14 13 87 - Port : 06 18 75 28 83 – contact@cdvoile06.fr - www.cdvoile06.fr

REPARTITION DES COLLEGES

- Les collèges participent à la sélective au sein de la base nautique qui les accueille.
- Si un collège effectue ses cycles sur plusieurs bases nautiques, il définira en concertation avec les clubs une seule base pour la sélective

LES DEPLACEMENTS

- Sélective : Les déplacements des collégiens sont organisés par les enseignants d'EPS.
- Finale : Les équipages sélectionnés et leurs enseignants auront la possibilité de bénéficier d'un transport collectif organisé par l'UNSS.

SUPPORTS

- La base nautique propose une flotte identique de Catamaran.
- Les supports sont utilisés conformément à une pratique traditionnelle

INSCRIPTIONS

- Sélective : le professeur d'EPS référent du collège inscrit les élèves directement auprès de la base nautique.
- Finale : Le professeur d'EPS référent lors de la sélective confirmera l'inscription des deux équipages via le site internet du CDV.

ARBITRE

- Chaque collège pourra présenter à chaque rencontre un jeune arbitre qui sera, dans la mesure du possible, impliqué dans l'organisation de la journée.

L'ORGANISATION : QUI FAIT QUOI ?

- Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes subventionne l'organisation du TDC et octroie à l'UNSS une aide pour la prise en compte des frais de transport.
- Le Comité départemental de voile des Alpes-Maritimes (CDV 06) assure la coordination du TDC avec les bases nautiques du département, et notamment en :
 - gérant les inscriptions des collèges lors de la Finale et en transférant les effectifs à l'UNSS pour l'organisation des transports ;
 - diffusant les résultats des rencontres sur son site internet : www.cdvoile06.fr ;
 - éditant les résultats de l'année ;
 - soutenant les bases nautiques au travers d'une participation aux frais d'encadrement ;
 - participant activement à la Finale du TDC par la présence de ses cadres.
- L'U.N.S.S. :
 - délivre les licences ;
 - inscrit le TDC dans le calendrier U.N.S.S. ;
 - assure les transports lors de la finale.
- Les bases nautiques des Alpes-Maritimes :
 - certifient conformément au code du sport disposer d'une assurance en Responsabilité Civile couvrant ce type de manifestation ;
 - déclarent la manifestation à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes ;
 - inscrivent les participants auprès du CDV 06 ;
 - s'engagent à préparer le matériel afin qu'il soit prêt à naviguer à 13h00 ;
 - mettent à disposition les Catamarans ;
 - encadrent et assurent le bon déroulement de la sélective ;
 - organisent la remise des prix de la journée et le goûter

Trophée des Collèges 2024-25

- transmettent au CDV 06 les résultats de la sélective.
- Les professeurs d'EPS :
 - inscrivent auprès de la base nautique les collégiens pour la sélective
 - organisent la formation des jeunes arbitres U.N.S.S.
 - participent au bon déroulement de la sélective avec les techniciens des bases

FORMAT DE COURSES

- Chaque base nautique définit son format de sélective.

REMISE DES PRIX

- Sélective : récompense au minimum pour les 2 équipages sélectionnés pour la Finale
- Finale : récompense pour les 3 premiers collèges

CENTRE D'ENTRAINEMENT SPORTIF

Patrick Molineri, Directeur UNSS propose son aide pour établir les conventions entre les établissements scolaires pour mettre en place si nécessaire, un centre d'entraînement sportif afin de permettre à un enseignant d'EPS, qui encadre une activité voile, d'accueillir des collégiens de plusieurs établissements.

CONTACTS

Thaïs Smazenka, Chargée de la gestion administrative – 06 18 75 28 83 – contact@cdvoile06.fr

Fait le 10 octobre 2024.